



atip

Programme d'activités

2017

**A G E N C E
T E R R I T O R I A L E
I N G É N I E R I E
P U B L I Q U E**



SOMMAIRE

Instruction du droit des sols	04
Accompagnement technique URBANISME	06
Accompagnement technique AMENAGEMENT	08
Accompagnement technique du Département	10
Qualité, méthodes et expertises, les perspectives 2017 et le conseil	11
Traitement des paies	12
Gestion des listes électorales	13
Les différents sites de l'ATIP en territoire	14
L'organigramme	15

L'année 2017, une année d'ouverture sur les territoires

Après une première année d'activité de l'ATIP, consacrée à consolider son organisation interne et ses instances, la deuxième année sera celle du renforcement des liens avec ses membres et ses partenaires !

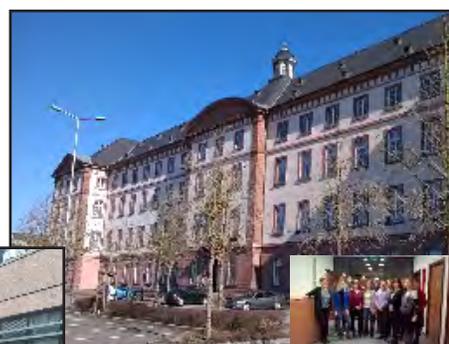
L'ATIP est bel et bien lancée. Elle réunit aujourd'hui 535 membres dont 486 communes, 17 communautés de communes, 31 groupements et le Département du Bas-Rhin. Depuis sa fondation l'ATIP a accueilli 106 nouveaux membres, qui ont fait le choix de la mutualisation, de la solidarité pour le partage d'une expertise et d'une ingénierie de qualité. Le fait est que l'aménagement et la planification territoriale sont aujourd'hui des domaines exigeants, d'une « technicité juridique » qui n'a cessé de s'accroître. Parallèlement, les systèmes de décisions et de gouvernances, pour mener les projets d'aménagement ou élaborer les documents d'urbanisme, sont de plus en plus délicats et complexes. L'ATIP se donne pour mission de répondre à ces nouvelles exigences et donner à ses membres un temps d'avance, la capacité

d'anticipation nécessaire à tout projet et à toute maîtrise d'ouvrage.

L'ATIP avant d'être une agence, est avant tout un syndicat mixte unissant les territoires bas-rhinois. L'enjeu de l'ATIP pour l'année 2017 est de se placer à l'écoute des besoins et des attentes de ses membres, et déceler les opportunités pour l'avenir. Pour ce faire, le lien entre l'ATIP et ses membres devra changer de rythme et s'intensifier. Les délégués du comité syndical référents en territoire iront à la rencontre des élus membres de l'ATIP, un club utilisateurs ATIP sera créé pour l'amélioration du service et le suivi des missions paie et ADS, ainsi qu'un volant de formations. Par ailleurs, l'ATIP proposera progressivement à ses membres des outils tels qu'une veille juridique, ou des fiches d'explications sur les évolutions législatives en aménagement, urbanisme et environnement. Enfin, l'ATIP se met à la disposition des communautés de communes pour la mise en œuvre de leur projet territorial.



Territoire OUEST - Saverne



Territoire NORD - Haguenau



Strasbourg



Territoire SUD - Obernai



Territoire SUD - Molsheim

L'instruction du droit des sols

Suite à la prise de compétence des maires des communes disposant d'une carte communale pour la délivrance des autorisations d'urbanisme, 36 communes ont opté pour l'ATIP pour l'ADS. Durant cette année les nouvelles communes bénéficieront d'une formation spécifique sur les modalités d'application du droit des sols dans le but d'assurer une bonne interface entre les services instructeurs de l'ATIP et le personnel communal.

A compter du 27 mars 2017 les POS de près de 60 communes seront frappés de caducité ce qui a pour conséquence le retour au règlement national d'urbanisme (RNU) et la saisie du préfet pour avis conforme pour l'ensemble des autorisations (permis et déclaration préalables). L'ATIP et la DDT assureront une formation spécifique de l'ensemble de leurs services instructeurs et mettront au point les processus et circuits adaptés permettant une instruction fluide. Plus globalement l'ATIP sera attentive aux réformes à venir dans le domaine de l'urbanisme afin d'anticiper les conséquences en matière de droit des sols.

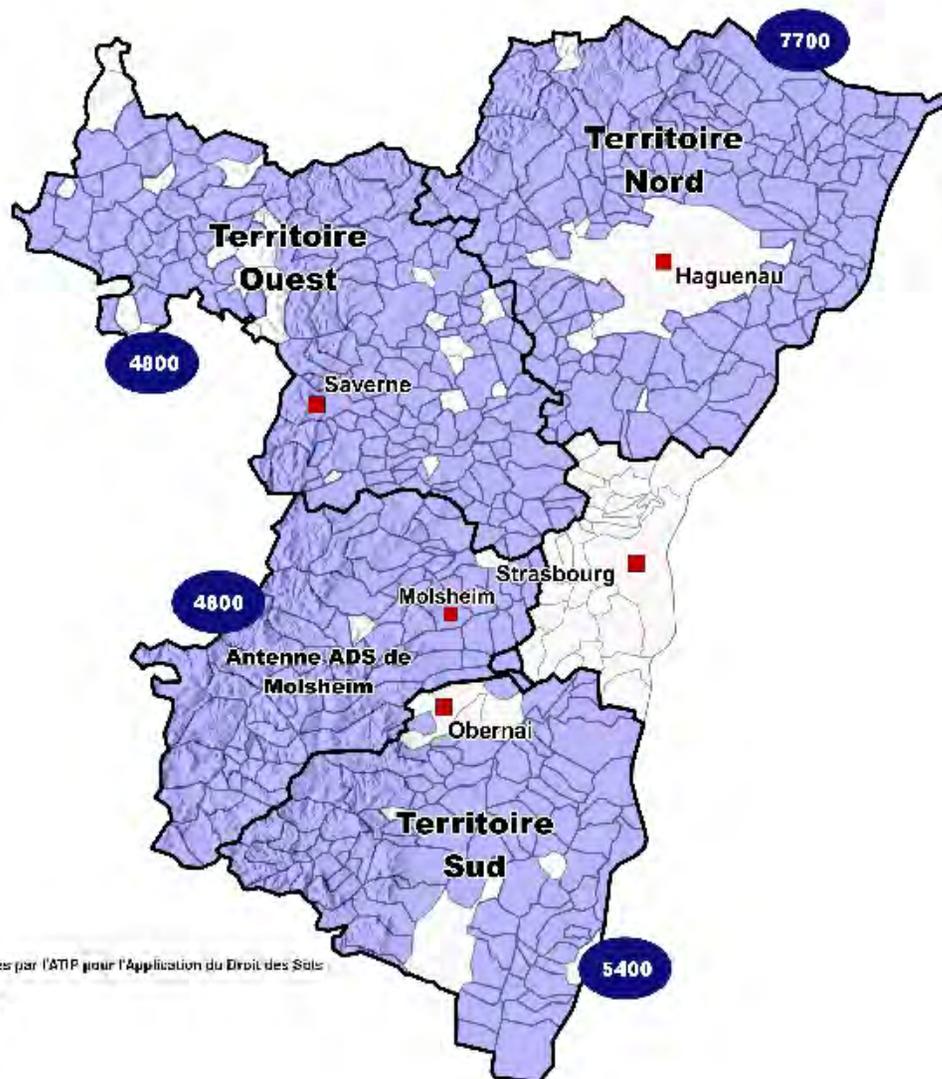
Aujourd'hui la mission ADS de l'ATIP couvre l'essentiel du territoire bas-rhinois hors Eurométropole. Le dernier trimestre 2016 a permis de constater une évolution du nombre de dossiers instruits. Les services de l'ATIP seront attentifs à la poursuite de cette évolution au cours de l'année compte tenu des conséquences en termes de charge. La démarche qualité autour de l'instruction et du pilotage des effectifs ADS sera poursuivie afin d'assurer la continuité de service, la modernisation des outils et l'innovation pour l'ensemble des membres de l'ATIP.

La sécurisation et l'optimisation de l'instruction est au cœur des préoccupations de l'ATIP. Dans cette perspective l'année 2017 sera consacrée à la poursuite des formations sur l'e-service Cart@DS au profit des personnels communaux pour faciliter l'usage de cet outil informatique partagé.

Parallèlement l'ATIP travaille sur la question de la dématérialisation de l'instruction, gage de fluidité, de fiabilité et de gain de temps dans le traitement des dossiers. Les chantiers en cours portent d'une part, sur le déploiement d'un portail Internet de suivi de l'avancement du dossier, pour les pétitionnaires et, d'autre part, sur la mise en place progressive de flux dématérialisés dans les échanges avec les services consultés.

Enfin, dans un but d'amélioration de ses outils et du service rendu il est également prévu en 2017 le lancement d'un club utilisateurs des communes portant sur la Paie et l'ADS.

En 2017, l'ATIP sera à même de diffuser à ses communes membres et au Département du Bas-Rhin les données de la DDT relatives à la mise en recouvrement de la taxe d'aménagement ; la collaboration bien entamée avec la DDT en 2016 se poursuivra en ce domaine.



- Communes accompagnées par l'ATIP pour l'Application du Droit des Sols
- Nombre de dossiers par territoire
- Sites ATIF
- Territoires non ADS

Secteurs ADS	Nb total de dossiers prévisions 2017	Types de dossiers						Communes ADS
		CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	
Antenne ADS Molsheim	4 800	1 768	110	2 008	818	25	71	96
Territoire NORD	7 700	2 449	130	3 361	1 600	36	124	137
Territoire OUEST	4 800	1 580	174	1 937	993	27	89	124
Territoire SUD	5 400	1 742	170	2 288	1 070	29	101	93
TOTAL	22 700	7 539	584	9 594	4 481	117	385	450

CUa : certificat d'urbanisme informatif
 CUb : certificat d'urbanisme opérationnel
 DP : déclaration préalable
 PC : permis de construire
 PA : permis d'aménager
 PD : permis de démolir

L'accompagnement technique URBANISME

L'année 2017 sera celle de la mise en œuvre concrète des réformes récentes et de la consolidation de l'expertise en urbanisme, avec :

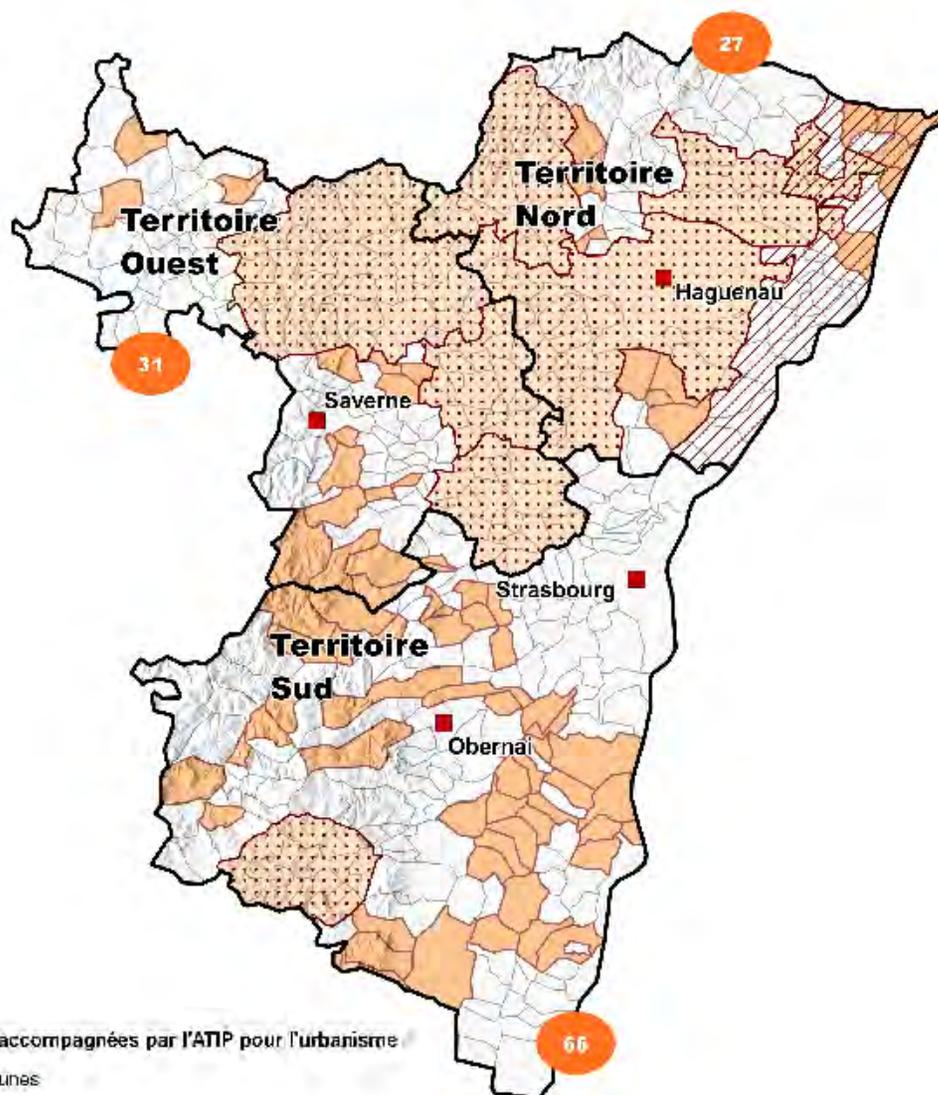
- La mise en place des intercommunalités résultant du SDCI adopté en octobre 2016, la poursuite des transferts de compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) et cartes communales, et les réflexions qui en découlent sur de nouveaux projets de territoire.

- La poursuite de l'élaboration des 5 PLU intercommunaux engagés en 2015 et suivis par l'ATIP, qui vont achever la phase de définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et aborder l'écriture des pièces opposables (règlement écrit, règlement graphique, orientations d'aménagement et de programmation). Cette étape, particulièrement complexe, demandera un appui particulier de la part de l'ATIP.

- La conception de PLU conformes au nouveau contenu défini par le décret entré en vigueur le 1er janvier 2016. Cette réforme, qui a fait l'objet d'une phase d'appropriation en 2016, va nécessiter en 2017 un temps d'expérimentation avant d'en étendre l'application à tous les PLU suivis par l'ATIP (sauf exceptions prévues par les textes). Sa bonne appropriation est un enjeu fort pour l'ATIP, dans un souci de qualité des documents d'urbanisme et de bonne traduction des projets du territoire.

- L'entrée en vigueur de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, et en particulier la réforme de la procédure des unités touristiques nouvelles (UTN) annoncée pour le courant de l'année 2017. L'ATIP s'attachera à accompagner les 43 communes du Bas-Rhin classées en zone de montagne pour la bonne mise en œuvre de leurs projets touristiques.
- L'obligation d'organiser des enquêtes publiques systématiquement dématérialisées s'impose depuis le 1er janvier 2017. L'ATIP veillera à adapter les pratiques et les modèles d'actes afin de sécuriser juridiquement cette étape stratégique de toute démarche de PLU.

Les équipes projets de l'ATIP disposent d'une véritable expérience dans l'accompagnement des communautés de communes pour l'élaboration de leurs PLUI et documents intercommunaux. Leur expérience du terrain permet de faire le lien entre les orientations du grand territoire, la mise en œuvre opérationnelle locale, et l'application du droit des sols.



	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	27	1	18	8
Territoire OUEST	31	4	11	16
Territoire SUD	66	0	37	29
TOTAL	124	5	66	53

L'accompagnement technique AMENAGEMENT

A l'instar de l'année passée, l'accompagnement de l'ATIP en aménagement en 2017 concernera des missions de natures variées portant notamment sur la requalification d'espaces publics à des échelles différentes, des extensions urbaines, des réhabilitations de sites. Ces missions relèvent majoritairement du réaménagement d'espaces publics (de la rue au centre-ville) et de traverses d'agglomération. Mais elles peuvent aussi porter sur des extensions urbaines. On constate à cet égard un développement des demandes d'accompagnement relatives à des démarches en amont du lancement de projets opérationnels (pré-études, études de faisabilité).

Outre la poursuite de ces missions, l'année 2017 verra le renforcement du savoir-faire de l'ATIP autour de deux axes stratégiques :

- La faisabilité des opérations d'aménagement en lien avec la planification.

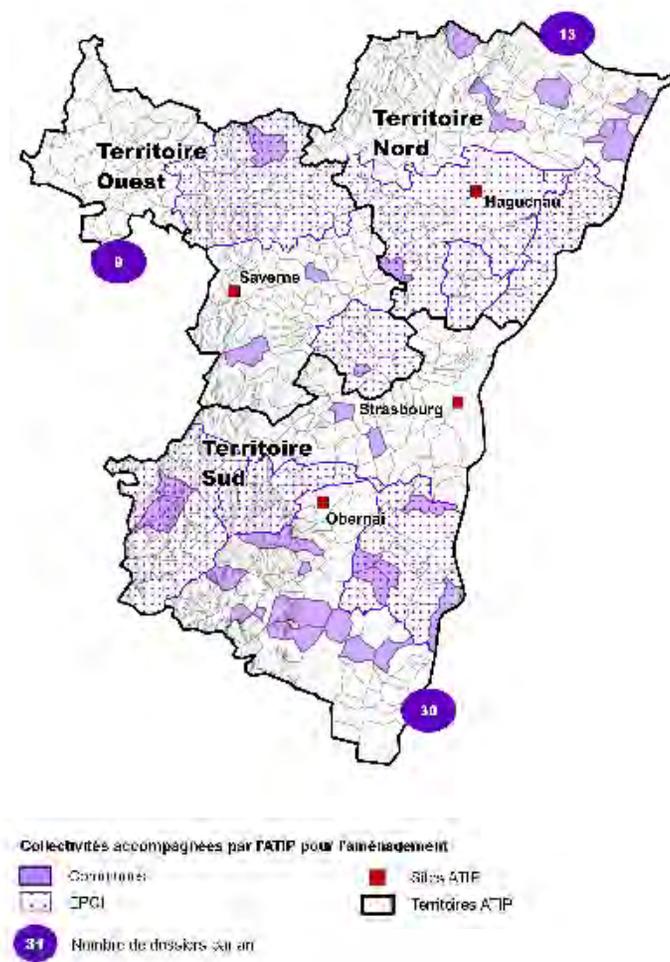
L'objectif est d'articuler finement l'urbanisme de planification et les phases opérationnelles de projet tout en prenant en compte la faisabilité économique des opérations.

- L'animation de territoire, l'élaboration de projets de territoire.

Favoriser l'émergence et la mise en exergue des enjeux de territoire permet de fixer un cap pour l'avenir, de définir les actions à mener et la mise en œuvre de réalisations concrètes (démarche bourg-centre,...). L'expérience du terrain des équipes projet de l'ATIP sera mobilisée sur des besoins émergents, des problématiques territoriales posées à une échelle plus large et partagées par différentes collectivités. Elle répondra ainsi à des missions ciblées vers les intercommunalités, en lien, par exemple, avec la compétence économie.

Afin d'assurer la meilleure prise en charge de ces missions l'ATIP s'inscrit dans la chaîne de

l'ingénierie publique, et poursuivra le développement d'approches partenariales. Elle apportera son appui dans la définition d'enveloppes financières prévisionnelles et la recherche de financements (constitution de dossiers liés à la recherche de financements et d'appels à projets, attention particulière aux questions de fiscalité et participation d'urbanisme).



Détail des opérations d'aménagement en cours

Territoire Nord (13)	CA de Haguenau	Aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la SANDLACH-EST
	CdC de la Basse-Zorn	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
	CdC du Pays Rhénan	Zone d'Activités Economiques de Drusenheim-Herrlisheim
	KRAUTWILLER	Aménagement de la rue des Champs et de la rue de Wingersheim
	MEMMELSHOFFEN	Etude urbaine et projet d'aménagement d'une zone IAU
	MOMMENHEIM	Piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim
	MOTHERN	Faisabilité projet d'extension
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHIRRHOFFEN	Extension urbaine Nord-Est
	SEEBACH	Devenir du Centre bourg
	SELTZ	Lotissement «Les Genêts»
SOULTZ-SOUS-FORETS	Aménagement du quartier+ 67 "Salzbaechel"	
WINGEN	Aménagement du quartier+ 67 "Les Sapins" 2ème tanche	
Territoire Ouest (9)	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la rue principale RD919 à Wimmenau
	CdC du Kochersberg	Accompagnement de la ZAC de l'ACKERLAND
	QUATZENHEIM	Piste cyclable entre Quatzenheim et Furdenheim
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la rue des Seigneurs
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la traverse rue de Furdenheim
	SOMMERAU	Projet de réaménagement de la rue de Wolsheim et entrée de village
	WILWISHEIM	Etude de requalification de la zone industrielle du Heigen
WIMMENAU	Faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village / DCE	
Territoire Sud (30)	BARR	Aménagement de voiries "Croix de la Poste"
	BARR	Aménagement du Quartier Bodenreben
	BARR	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
	BARR	Aménagement du secteur Silberkrauss-Eschbuhl
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC de la Vallée de la Bruche	Session de travail «Urbanisme et Paysage»
	CdC des Portes de Rosheim	ZAEI du Fehrel
	CdC du Canton d'Erstein	Réaménagement de la RD 1083
	CdC du Canton d'Erstein	Extension de la ZA de la «Kaltau» à Hindisheim
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement d'une Zone d'Activités à Rhinau
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement de la tranche 2 du PAPE à Erstein
	CdC du Canton d'Erstein	Extension du parc d'activités à Sand
	DAMBACH-LA-VILLE	Réaménagement de la rue du Maréchal Foch
	DUPPIGHEIM	Dévoisement de la RD 111
	EBERSHEIM	Mise en place d'un projet patenarial pour la rue des Bleuets
	EICHHOFFEN	Aménagement de la route des Vosges (RD35)
	EICHHOFFEN	Aménagement de voiries (rues des bois et des Noisetiers)
	ERGERSHEIM	Aménagement d'espaces publics
	HUTTENHEIM	Etude de circulation
	HUTTENHEIM	Restructuration de la friche ERGE
	KERTZFELD	Etude de faisabilité extension urbaine - secteur Oberfeld
	LA BROQUE	Quartier "Les Ecrus"
	MUTTERSCHOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittisheim
	NEUVE- EGLISE	Aménagement de voirie
	NORDHOUSE	Aménagement de la rue du Château
	RHINAU	Aménagement du parvis du collège et de la salle polyvalente
SCHERWILLER	Etude de faisabilité des extensions urbaines	
SCHIRMECK	Quartier des Mésanges	
WITTISHEIM	Aménagement du parking de la salle polyvalente	

L'Accompagnement technique pour le Département

L'ATIP poursuivra en 2017 les missions d'accompagnement du Département engagées en 2016. Le volet routier se développera par l'élaboration d'études pré-opérationnelles et juridiques pour la mise en œuvre des nouveaux projets routiers du Département, mais aussi par l'étude de leurs impacts ou effets levier sur le développement territorial. Les projets, comme les équipements et ouvrages existants bénéficieront de l'expertise environnementale de l'ATIP notamment concernant la mise en œuvre des mesures liées aux procédures environnementales (évaluations environnementales, mesures compensatoires, etc).

L'ATIP apportera des conseils et un appui technique et juridique dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre de ses projets opérationnels liés, par exemple, à la gestion du patrimoine immobilier départemental. Un appui technique sera également mobilisé dans le cadre du suivi de schémas départementaux (SDAGV, etc).

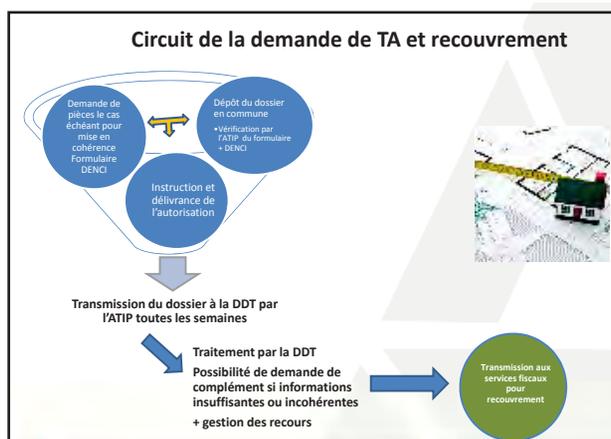
Elle mettra à disposition du Département les données issues du logiciel d'instruction cart@ads et contribuera ainsi à améliorer la connaissance en continu des évolutions territoriales, utiles aux choix et à la mise en œuvre de ses politiques publiques (Habitat, Collèges, etc). Différentes pistes d'exploitation de ces données seront étudiées. Elle assurera également la collecte de données environnementales ainsi que leur mise en

forme pour faciliter les productions cartographiques du Département.

Le partenariat avec la DDT mis sur pied en 2016 se poursuivra afin de permettre au Département et aux communes d'avoir une vision consolidée et régulière des montants de la taxe d'aménagement calculés par la DDT projet par projet (par permis de construire et déclaration préalable délivrés). L'ATIP assistera également le Département dans ses actions en faveur de la solidarité territoriale : soutien aux communes sinistrées, conseil sur le transfert des zones d'activités économiques aux communautés de communes, etc.

Enfin, la veille juridique et l'accompagnement des expertises du Département seront élargis par un cycle de formation notamment sur la réforme des études d'impact, la loi biodiversité, la réforme de la participation du public aux procédures environnementales et le décret sur l'économie agricole.

Le Département a également engagé de nouvelles démarches et sollicite l'ATIP et ses compétences dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, et de l'environnement pour l'élaboration des contrats départementaux avec les collectivités, le partenariat mené avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour une meilleure prise en compte du cycle de l'eau dans l'aménagement des territoires, ou encore l'expertise sur des documents supra territoriaux à enjeux et en cours d'élaboration (PPRI, SRADDET, etc).



Qualité, méthodes et expertises, les perspectives 2017 et le conseil



La modernisation des outils des collectivités et l'innovation sont au cœur des réflexions de l'ATIP qui poursuivra sa veille autour des systèmes d'information et s'attachera à structurer un pôle informatique transversal aux différentes missions de l'ATIP. Dans un but d'amélioration des outils et du service rendu à ses membres, l'ATIP prévoit le lancement d'un club utilisateurs des communes portant sur la Paie et l'ADS. En outre, la démarche de dématérialisation entamée en ADS sera poursuivie. A cette fin, des études seront menées pour la mise en place d'un portail de consultation des services et d'un portail des notaires afin de permettre la saisie directe des demandes de certificats d'urbanisme informatifs (CUa) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) par les notaires.

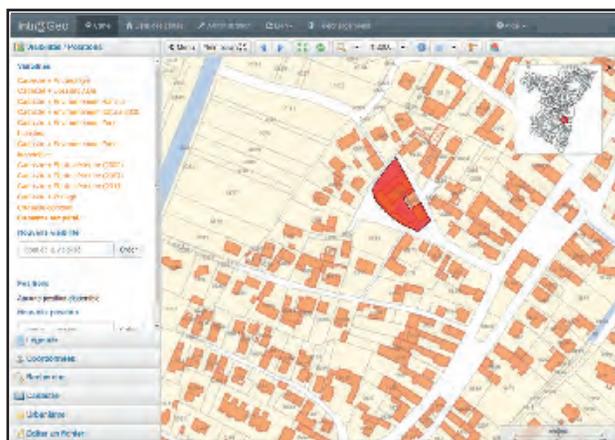
L'ATIP propose dès à présent à ses membres un système d'information géographique (Intr@GEO) couplé à son application métier Cart@DS. Cet outil, utile pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, permet également de visualiser et d'exploiter les données géographiques. L'ATIP poursuivra en 2017 les formations d'initiation au module Intr@GEO à destination des agents communaux. S'agissant des développements autour de l'information géographique l'année sera consacrée à identifier les besoins et à explorer les opportunités de mutualisation, de mise en réseau, d'échange de données et à la mise à disposition d'un SIG de consultation. A partir de juin 2017, l'ATIP

proposera une exploitation (analyse, études) des diverses données dont elle dispose et auxquelles elle a accès (démographiques, statistique, urbanistiques ...).

En 2017, l'ATIP poursuivra son objectif de délivrer et formaliser (sous forme de fiches d'analyse) des conseils gratuits dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement à ses membres, correspondant pour chaque question à un temps de travail de deux jours au maximum.

Cette année verra la formalisation et la diffusion aux membres de l'ATIP d'une veille juridique et technique bimestrielle en ADS, urbanisme, aménagement et environnement. Cette veille sera accompagnée de la diffusion de flashes, notes et fiches d'expertises. L'accès aux formations internes des équipes projet et ADS sera progressivement ouvert aux agents des membres de l'ATIP (évolutions législatives et réglementaires, urbanisme, aménagement durable et environnement, financement de l'aménagement, marchés publics ...).

Enfin, la formalisation des partenariats, en particulier avec les acteurs de la chaîne d'ingénierie, sera le moyen d'assurer une meilleure mobilisation des compétences et expertises de chacun, à chaque étape des projets menés par les collectivités.



Module Intr@GEO



Application Carte@DS

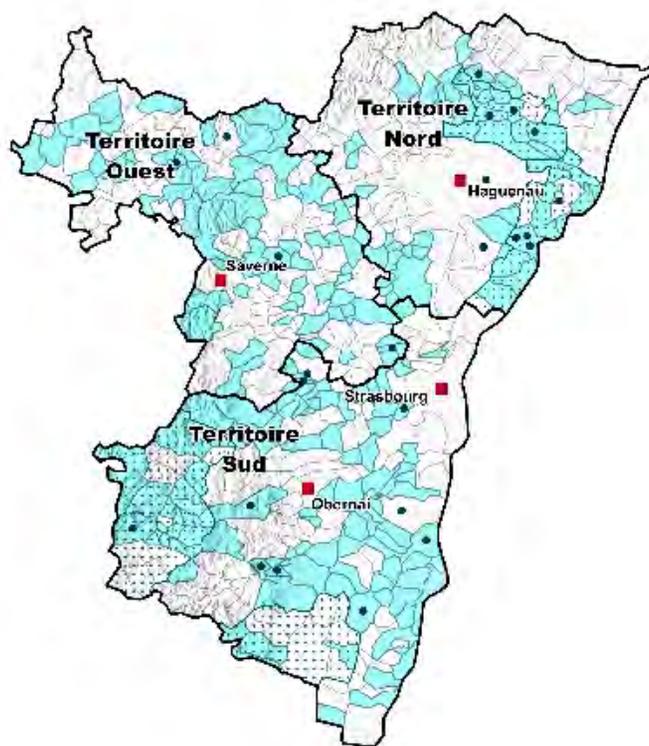
Traitement des paies

L'année 2016 a été marquée pour la mission paie par le remplacement de l'ancien outil HR Accès par le logiciel CIRIL plus performant et plus ergonomique. Ce changement a généré une lourde migration de données. Les collectivités ont été sollicitées pour vérifier les données et sécuriser l'installation du nouvel outil.

2017 sera l'année de la stabilisation et permettra de finaliser les quelques points de développement qui restent encore en cours, comme les états trimestriels.

La poursuite de la formation des utilisateurs est également à l'ordre du jour. Les sessions démarreront dans le courant du premier semestre et seront l'occasion d'échanger autour de cas pratiques et d'optimiser l'usage du logiciel.

Enfin, parce que ce sont les utilisateurs qui parlent le mieux de leurs besoins au quotidien, 2017 verra la mise en place d'un « club utilisateurs », pour échanger tant sur les outils informatiques que sur les conventions, les formations, les besoins en assistance etc., sur les champs de la mission paie, de la gestion des listes électorales et de l'ADS.



Collectivités accompagnées par l'ATIP pour la mission Paies

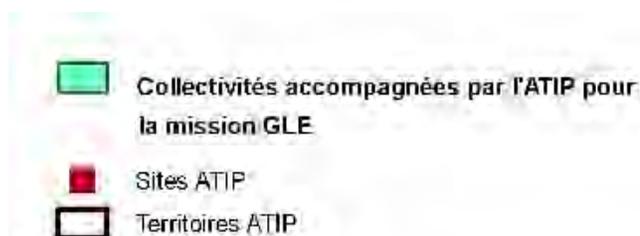


	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	69
Territoire OUEST	78
Territoire SUD	116
Hors Bas-Rhin	1
TOTAL	264

Gestion des listes électorales

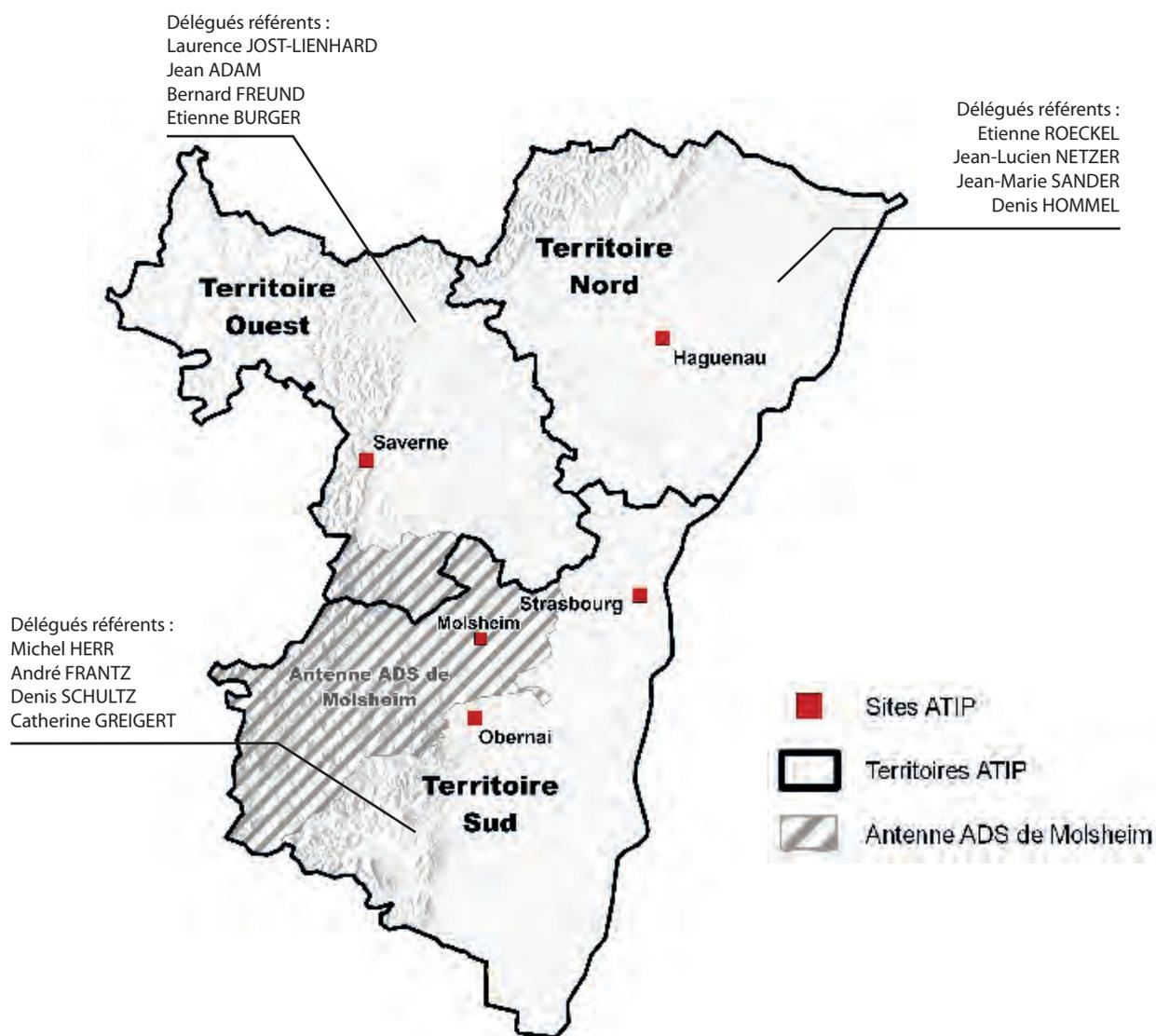
Pour la gestion des listes électorales, l'année 2017 sera marquée par une refonte des listes électorales et deux scrutins d'importance : les élections présidentielles les 23 et 30 avril et les législatives les 11 et 18 juin. Cette riche actualité se traduit par une activité accrue : inscription de jeunes majeurs, édition de toutes les listes et tableaux, renouvellement des cartes électorales (315 000 cartes à imprimer).

2017 sera également l'année de lancement d'une étude en vue de moderniser l'outil de gestion des listes électorales, pour toujours plus d'automatismes, de sécurité et de facilité d'utilisation.



	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	69
Territoire OUEST	88
Territoire SUD	114
Hors Bas-Rhin	0
TOTAL	271

Les différents sites de l'ATIP en territoire



Strasbourg, Florence Wiel, tel : 03 88 76 63 63
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc
67000 Strasbourg
florence.wiel@bas-rhin.fr
Secrétariat : Anne Kauffmann, tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel, tel : 03 88 33 87 27
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau
marie-paule.georgel@bas-rhin.fr
Secrétariat : Véronique Obert, tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Dominique Baumann, tel : 03 88 76 66 69
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne
dominique.baumann@bas-rhin.fr
Secrétariat : Valérie Braun, tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert, tel : 03 88 76 66 77
53 rue de Sélestat 67210 Obernai
paulette.albert@bas-rhin.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf, tel : 03 68 33 85 86
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim
nathalie.nouknaf@bas-rhin.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel,
tel : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@bas-rhin.fr

Paies et listes électorales : Magali Lauch, tel : 03 88 76 64 50
magali.lauch@bas-rhin.fr
Informatique Cartads : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14
eric.soeder@bas-rhin.fr

